

## Avis de constitution

### SOCIETE « KOKLO PREMIUM »

Siège Abidjan – Cocody – Riviera Faya – non loin de  
l'Hôpital Génie 2000, Lot 127, Ilot 14

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03/03/2025, et enregistrés au CEPICI le 12/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KOKLO PREMIUM »

Objet :

- L'élevage de volailles
- L'incubation et la vente de poussins
- L'abattage et la découpe de volailles
- La production et la vente d'aliments pour volailles
- La transformation de volailles
- La livraison
- La distribution de produits issus de la volaille
- La restauration
- La distribution agroalimentaire
- Le commerce international
- Diverses prestations et services
- La représentation d'entreprises ou de sociétés commerciales

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet

social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan – Cocody – Riviera Faya – non loin de l'Hôpital Génie 2000, Lot 127, Ilot 14

Dirigeant(s) M YOVO KOFFI RAYMOND (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-03478 du 28/03/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°19893/GTCA/RC/2025 du 28/03/2025

